

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2023/05/04

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	16
Votants :	20
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Magnac-Bourg sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 27 novembre 2023

Objet

Créances éteintes
CHAPOULOU

Présents : Mr ANTOINE ; Mr BERTRAND ; Mr BOURDEAU ; Mr CELERIER ; Mr DELANOTTE ; Mme DELHAYE, Mr DESSANE ; Mr JOUANNETAUD ; Mr LATOUILLE ; Mr LAVOREL ; Mr LOCHARD ; Mr CHIBOIS ; Mr DUBOIS, Mr GAUTHIER ; Mr LAGORCE ; Mr RAINAUD.

- Mme GUEIDAN donne pouvoir à Mr LAGORCE
- Mr CHAZELLE donne pouvoir à Mr RAINAUD
- Mr CUBERTAFON donne pouvoir à Mr GAUTHIER
- Mr JAUFFRET donne pouvoir à Mr DUBOIS

Secrétaire de séance : Mr Eric-Olivier LOCHARD

Suite au courrier du 14 novembre 2023 du Service de Gestion Comptable de St Yrieix La Perche, Le Comité Syndical autorise Mr Le Président à admettre en non-valeur la somme de 142,97 € correspondant à la facture du 2^{ème} semestre 2022 et du 1^{er} semestre 2023 de **Mme CHAPOULOU Cécile** sur la demande de la commission de surendettement et à imputer cette somme sur la ligne budgétaire 6542 « créances éteintes ».



Le Président,
Edmond LAGORCE

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com

SERVICE GESTION COMPTABLE ST YRIEIX LA PERCHE
12 AVENUE DU DR LEMOYNE
87 500 ST YRIEIX LA PERCHE

Direction générale des Finances publiques
SGC DE SAINT YRIEIX LA PERCHE
12 avenue du Dr Lemoyné
87 500 ST YRIEIX LA PERCHE
Téléphone : 05 55 08 36 37
Mél. : t087032@dgfip.finances.gouv.fr
RIB IBAN :FR44 3000 1004 75F8 7200 0000 011

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : LMeJV 8h30-12h30
Fermé le mardi
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Christelle VERCHER-ROSELLO
Téléphone : 05 55 08 36 18
Réf. :

SICTOM

45 bld de l'hôtel de ville

87 500 ST YRIEIX LA PERCHE

St Yrieix la Perche, le 14/11/2023

Objet : Effacement des dettes

Madame, Monsieur,

suite à la commission de surendettement du 7 novembre 2023, cette dernière préconise l'effacement des dettes de MME CHAPOULOU Cécile dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de rétablissement personnel.

Ainsi, je vous prie de bien vouloir émettre un mandat d'un montant de 142,97€ (compte 6542) visant à annuler les titres dus au SICTOM, et dont les références sont mentionnées dans le bordereau de situation.

Une délibération devra être produite à l'appui de ce mandat.

Vous trouverez également en pièce jointe un exemplaire de la décision rendue par la Commission de Surendettement.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Chef de Service Comptable
Arnaud LOUVET




REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE				
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais résistant dus	
2022- 32876242512-	07/11/2022	Lettre de relance standard	56,67	0,00	56,67	0,00	
Total 2022 - R-96-1624			56,67	0,00	56,67	0,00	
Total 2022			86,30		86,30		
2023-R-125- 847-1	07/03/2023	Titre 13 Rôle 125 REDEV. ENDEV. ORDURES MEN.	86,30	0,00	86,30	0,00	
2023- 33759651512-	02/05/2023	Lettre de relance standard	86,30	0,00	86,30	0,00	
Total 2023 - R-125-847			86,30	0,00	86,30	0,00	
Total 2023			142,97	0,00	142,97		
Total BC 21800			142,97				

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com